



Garantie sur achat sur internet

Par **Claire**, le **09/11/2009** à **15:45**

Bonjour,rrnrnJ'ai été livrée en juillet dernier d'une plaque de cuisson que j'avais commandé sur Internet à WEBACHATFRANCE (localisé dans le 42). Je n'ai installé cette plaque de cuisson qu'en octobre dernier. Après la pose, je m'aperçois lors de la 1ère utilisation que le thermostat de régulation de ma plaque vitro céramique ne fonctionne pas : que je sois en position 1 (basse) ou 12 (haute), la plaque chauffe de la même façon et je brûle tous mes plats car il semblerait que la position soit bloquée en position température élevée.rnJe contacte donc mon fournisseur sur Internet (WEBACHATFRANCE) qui me renvoie au fabricant WHIRLPOOL car je n'aurais qu'une garantie pièces d'un an et il aurait fallu que je fasse une quelconque réclamation dans les 7 jours suivants la livraison (de juillet !). WHIRLPOOL semble effectivement confirmer leurs dires et me renvoie à leur réparateur agréé qui confirme également que seule la pièce est garantie et que je dois payer un forfait de 80 € correspondant aux déplacement et main d'oeuvre.rnJe ne comprends pas pourquoi tout n'est pas sous garanti sur un élément neuf et ne s'agit-il pas ici d'un vice caché ? Si tel est le cas, que couvre la garantie vice caché : pièce, main d'oeuvre, déplacement...rrnrnMerci de votre retour urgent.rnrnCordialement